

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle
Titre du module	Atelier Communication visuelle et Illustration 2
Type de module	Module commun aux orientations Communication visuelle et Illustration
Code	22AT
Type de formation	Bachelor
Credits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé Communication visuelle et Illustration 1
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Relation texte-image (affiche) : se former à la recherche et à l'expérimentation de formes graphiques et typographiques par l'observation et la réflexion. S'initier à la composition et à la mise en page d'affiches ainsi qu'à la cohérence sémantique du texte de par sa forme et son rapport à l'image. Savoir développer des méthodes de travail et des approches de la discipline.</p> <p>Image 3D : se former aux différents outils numériques de création d'images 3D.</p> <p>Images expérimentation : expérimenter de manière ludique des outils traditionnels et numériques de dessin et de création d'images, chercher de nouveaux langages visuels.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Relation texte-image (affiche) : atelier avec échanges individuels ou collectifs. Exercices abordant de façon progressive la pratique de la discipline.</p> <p>Image 3D : série d'exercices couvrant le champ des outils de création d'images numériques. Apprentissage du logiciel Cinéma 4D.</p> <p>Images expérimentales : exercices, discussions individuelles et critiques.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail pratique fourni fait l'objet d'une évaluation finale par lae ou les enseignant-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Relation texte-image (affiche) : l'évaluation est continue et porte sur des exercices individuels.</p> <p>Image 3D : l'évaluation est continue et porte sur des exercices individuels.</p> <p>Images expérimentales : l'évaluation est finale et porte sur la présentation du projet. La motivation de l'étudiant-e-x, la richesse et la diversité des expérimentations ainsi que la cohérence et la qualité du/des projets font aussi l'objet de l'évaluation.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-x-s dans un délai fixé dans le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : Si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.</p>
Enseignant-e-x-s	Dimitri Broquard, Xavier Erni, Claudy Iannone, Bastien Aubry, Karl Nawrot.
Responsable du module	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
Descriptif validé le	13.10.2022
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.